



Conseil scolaire public  
du Nord-Est de l'Ontario  
cspne.ca

# Plan pluriannuel d'accessibilité 2021-2026

Plan annuel d'accessibilité 2024-2025



## Table des matières

Introduction .....	2
Objectifs .....	2
Engagement du conseil .....	3
Aperçu du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario .....	3
Membres du comité du plan d'accessibilité .....	4
Stratégies de prévention et d'élimination des obstacles .....	4
Initiatives concernant l'élimination d'obstacles .....	5
Prévention des nouveaux obstacles .....	6
Communication du plan .....	7
Annexe 1 : Aménagements complétés dans les écoles .....	8
Annexe 2 : Initiatives ciblées .....	9

## Introduction

La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) a pour but d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées et de prévoir leur participation à la détermination, à l'élimination et à la prévention des obstacles à leur pleine participation à la vie de la province. Pour atteindre cet objectif, la Loi prévoit l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité auxquelles les organismes publics ou privés doivent se conformer lorsqu'elles s'appliquent.

Par conséquent, le Conseil scolaire public du Nord-est de l'Ontario (Conseil) s'engage à améliorer de façon continue l'accès aux installations, aux directives administratives, aux pratiques et aux services scolaires pour les élèves, le personnel, les parents et tuteurs/tutrices, les bénévoles et les membres handicapés de la collectivité.

En poursuivant les consultations avec son comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCES) et le travail annuel du comité du plan d'accessibilité, le Conseil planifie d'assurer l'établissement d'un processus d'examen et de surveillance pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies d'élimination et de prévention des obstacles identifiés.

Le Conseil prévoit éliminer des obstacles se situant au niveau de l'architecture, de la communication, de l'information, de la technologie, de la formation, des directives administratives et des pratiques établies.

## Objectifs

Le présent plan :

Décrit le processus par lequel le conseil détermine, élimine et prévient les obstacles pour les personnes handicapées;

Rend compte des efforts récents du conseil pour éliminer et prévenir les obstacles;

Décrit les mesures que le conseil prendra de 2012 à 2017 pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles;

Inclut l'engagement du conseil de préparer un rapport annuel sur l'état d'avancement des mesures prises en vue de sa mise en œuvre;

Inclut l'engagement du conseil d'examiner et d'actualiser le présent plan sur une base annuelle afin d'y apporter des modifications selon les besoins identifiés par le comité;

Décrit la façon dont le conseil mettra le présent plan à la disposition du public.

## Engagement du conseil

De maintenir un comité du plan d'accessibilité;

De poursuivre les consultations avec son comité consultatif de l'enfance en difficulté et avec les personnes handicapées;

De veiller, dans la mesure du possible, à ce que ses politiques, ses directives administratives et ses pratiques soient conformes aux principes de l'accessibilité et de la conception universelles. Le comité du plan d'accessibilité fournira au conseil, s'il y a lieu, des commentaires relatifs à l'accessibilité concernant les politiques et les directives administratives du conseil qui sent les nouvelles où fait l'objet d'un examen;

D'améliorer l'accès aux installations, aux politiques, aux programmes, aux pratiques et aux services pour les élèves, le personnel, les parents, les tuteurs ou tutrices, les bénévoles et les membres de la communauté. Le comité du plan d'accessibilité sera chargé d'examiner les obstacles qui seront déterminés de façon continue et, dans la mesure du possible, de les inclure dans le Plan d'accessibilité pluriannuel.

## Aperçu du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) dessert les communautés de Hearst, Kapuskasing, Iroquois Falls, Timmins, Temiskaming Shores, North Bay, Sturgeon Falls et Parry Sound parmi lesquelles comptent 16 écoles.

**Mission** : Le Conseil scolaire public du Nord-Est (CSPNE) offre une éducation de langue française, de la petite enfance à la réussite des études secondaires, qui valorise les forces et développe les capacités de chaque élève.

**Vision** : Une place pour chacun, la réussite pour tous.

### Valeurs organisationnelles

#### Visionnaire

Parce qu'il : • Se questionne • Redéfinit ses façons de faire • Saisit les possibilités d'aujourd'hui • Définit ce qui sera possible demain • Mène des actions ambitieuses

## Engagé

Parce qu'il : • Garde l'élève au coeur de toutes ses décisions • S'investit avec passion et détermination afin d'assurer la réussite de tous • Offre une éducation de qualité

## Inclusif

Parce qu'il : • Reconnaît la valeur de chaque personne • Traite tous les individus de façon équitable • Célèbre la diversité

## Authentique

Parce qu'il : • Accepte ses forces, ses défis et son rôle • Garantit une gouvernance et une administration transparentes • Respecte la divergence d'opinions • Encourage la cohérence entre les idées, la parole et l'action

## Membres du comité du plan d'accessibilité

Membre du comité	Service	Coordonnées
Yves Laliberté	Directeur de l'éducation	<a href="mailto:yves.laliberte@cspne.ca">yves.laliberte@cspne.ca</a>
Natalie Joncas-Raymond	Affaires	<a href="mailto:natalie.joncas-raymond@cspne.ca">natalie.joncas-raymond@cspne.ca</a>
April Rosenberger	Pédagogie et Éducation spécialisée	<a href="mailto:april.rosenberger@cspne.ca">april.rosenberger@cspne.ca</a>
Michel Pagé	Pédagogie et Santé mentale	<a href="mailto:michel.page@cspne.ca">michel.page@cspne.ca</a>
Patrick Cantin	Installations	<a href="mailto:patrick.cantin@cspne.ca">patrick.cantin@cspne.ca</a>
Patrick Aubin	Informatique	<a href="mailto:patrick.aubin@cspne.ca">patrick.aubin@cspne.ca</a>
Renée Baril	Finances	<a href="mailto:renee.baril@cspne.ca">renee.baril@cspne.ca</a>
Lynn Fecteau	Ressources humaines	<a href="mailto:lynn.fecteau@cspne.ca">lynn.fecteau@cspne.ca</a>

## Stratégies de prévention et d'élimination des obstacles

Depuis le 1er janvier 2010, le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario tient compte des principes de la conception universelle, de l'accessibilité des milieux et des pratiques inclusives dans toutes ses politiques et directives administratives et dans tous

ses programmes et services. Pour préparer le rapport inclus dans le plan d'accessibilité qu'il établit chaque année conformément à la Loi de 2001 sur /es personnes handicapées de /l'Ontario, le conseil évalue ses programmes, ses politiques et ses pratiques afin d'améliorer l'accessibilité de manière continue. Ce processus se poursuit grâce à l'établissement d'un plan d'accessibilité pluriannuel, qui met l'accent sur les normes établies en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour /es personnes handicapées de l'Ontario en ce qui concerne les services à la clientèle, l'information et les communications, l'emploi et le transport scolaire. Le Conseil profite de l'expertise à sa disposition et travaille en collaboration avec le CCES pour rencontrer les exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées.

## Initiatives concernant l'élimination d'obstacles

### **Plan des programmes et services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers**

Conformément au Règlement 306, le Conseil prépare et approuve un plan des programmes et services qu'il offre aux élèves ayant des besoins particuliers et le soumet annuellement au ministère de l'Éducation de l'Ontario.

### **Initiatives visant les immobilisations, les rénovations aux bâtiments existants, les nouvelles constructions et les équipements adaptés**

Le Conseil respecte le Code de bâtiment qui traite de l'accès aux personnes handicapées et les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario concernant l'achat d'équipement spécialisé.

Le Conseil rend leurs édifices accessibles en assurant l'aménagement adéquat. Voici quelques exemples :

- Espaces de stationnement désigné
- Mains-courantes
- Monte-personnes et/ou ascenseurs
- Ouvre-portes électriques sur les portes extérieures
- Pentés et des rampes
- Systèmes d'alarme visuels et sonores
- Toilettes adaptées

Les besoins en équipement spécialisé pour les élèves sont déterminés à la suite d'une évaluation par un professionnel dument qualifié.

Dans certaines écoles du Conseil, on peut retrouver de l'équipement spécialisé. Voici quelques exemples :

- Équipement d'aide à mobilité (p.ex., marchette, bicyclette)
- Équipement de prothèse auditive (p. ex., système à modulation de fréquence – MF)
- Équipement d'aide aux activités quotidiennes (p.ex., banc, chaise spécialisée)
- Équipement d'aide mobilier (p. ex., table adaptée, isoloir)
- Équipement d'aide visuelle (p.ex., XX)
- Équipement multisensoriel (p. ex., matériel Snoezelen)
- Équipements et logiciels (p.ex., Read &Write, portables, XX)

## **Initiatives visant les politiques ou directives administratives**

Le Conseil facilite l'accès à l'information en publiant des documents officiels sur son site WEB.

## **Initiatives visant le personnel**

Les affichages de postes incluent une note indiquant :

*Dans le respect de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, le CSPNE rend disponible des mesures d'adaptation durant son processus de sélection.*

Tous les nouveaux employés doivent suivre une formation sur l'accessibilité. Le service des ressources humaines assure le suivi quant aux demandes d'accommodement liées à l'accessibilité.

## **Prévention des nouveaux obstacles**

Tous les programmes, politiques, pratiques et services du Conseil sont assujettis aux principes directeurs de l'inclusion. Nous nous attardons à créer un environnement accessible à toutes les personnes, quels que soient leur âge et leur capacité, ce selon ce qui est possible. Par la révision annuelle du plan d'accessibilité, le Conseil évalue ses programmes, ses politiques et ses pratiques pour assurer l'amélioration continue de l'accessibilité.

## Communication du plan

Le plan annuel d'accessibilité est affiché sur le site WEB du conseil. Pour obtenir une copie papier du Plan, veuillez communiquer avec le bureau de la surintendante des affaires au 705-472-3443.



## Annexe 1 : Aménagements complétés dans les écoles

Légende : X Existant  
S.O. Sans objet  
A Ajout

École / édifice	Rampe extérieure	Rampe intérieure	Toilette	Évier	Fontaine	Ouvre-porte	Ascenseur	Système d'alarme sonore et visuel
Passeport Jeunesse				X			X	
Le Cœur du Nord*			X	X				
Étoile du Nord*			X	X				
L'Alliance*			X	X				
Lionel-Gauthier	X		X	X				
Renaissance*		X	X	X				
Des Navigateurs*		X	X	X				
Jeunesse-Active*			X	X				
Héritage*			X	X				
Odyssée*		X	X	X			X	
Aux Quatre-Vents				X				
Siège social				X	S/O			
Bureau régional*			X	X				
Carrefour du Nord-Est*			X	X	A			

\* Les nouvelles installations qui ont été construites ou aménagées d'ici des dix derniers ans sont conformes aux codes du bâtiment en vigueur et incluant l'accès des ouvre-portes, des ascenseurs (s'il y a plus d'un étage) et des toilettes accessibles. (Selon de Code de bâtiment)

## Annexe 2 : Initiatives ciblées

Année	Initiatives
2021-2022	<p>Continuer à fournir du matériel et des supports d'éducation accessible aux élèves et aux membres du personnel</p> <p>Réviser les politiques et les directives administratives du Conseil reliées au dossier d'accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ELE-SEC059 – Animal d'assistance</li> <li>- RH 051 Programme de gestion du retour au travail</li> <li>- ELE-ADM027 Admission des élèves sourds ou malentendants</li> </ul>
2023-2026	<p>Continuer à former les employés en matière d'accessibilité</p> <p>Réviser les politiques et les directives administratives du Conseil reliées au dossier d'accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RH043 Accessibilité et services pour personnes souffrant d'un handicap</li> <li>- RH050 Normes d'accessibilité – Emploi</li> <li>- ELE-TRA049 Normes d'accessibilité – Transport scolaire</li> </ul> <p>Continuer à travailler avec les consortiums de transport scolaire pour la mise en œuvre des plans individuels pour le transport des élèves</p> <p>Continuer à offrir une formation sur les exigences des normes d'accessibilité</p> <p>Continuer les efforts d'accessibilité lors du processus de recrutement des nouveaux employés</p> <p>Consultation avec le CCES annuellement</p> <p>Mettre site Web à jour</p>